

20 - RD 612 Aménagements entre Thuir et Millas

Préambule :

Le projet d'aménagement de la RD 612 entre Millas et Thuir avait pour but de sécuriser l'itinéraire et d'homogénéiser les caractéristiques de la route afin de les rendre conformes avec le trafic supporté par cette voie. Il permet de proposer une alternative pour les modes doux et véhicules à circulation lente (piétons, cycles et engins agricoles) tout en limitant son impact sur les espaces naturels et agricoles.

Le projet consiste à aménager la RD612 sur 7,7 kilomètres en élargissant la route actuelle ou en construisant une nouvelle route à côté de l'ancienne, selon les sections. Les trois principaux carrefours sont transformés en giratoires.

L'optimisation du projet lors de la réalisation a permis d'abattre seulement 163 platanes et de conserver ainsi 70 % des platanes présents. Par ailleurs il est prévu de replanter de nouveaux arbres dans les zones existantes de double alignement et de compléter les plantations des sections nouvelles de chaussées dans la perspective d'une continuité d'alignements.

Historique :

Le projet a été Déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral n° 2012009-0013 le 9 janvier 2012 et autorisé au titre du Code de l'Environnement par arrêté préfectoral n°2016183-0001 du 1er juillet 2016.

Mise en service : Décembre 2019

Pièce jointe : Plan de situation
Photographies des aménagements réalisés.

Mai 2021



leDépartement66.fr

